

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 17 janvier 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 10 janvier 2016, s'est réuni le Mardi 17 janvier 2017 à 18h, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal à La Chavanne, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36

*Quorum : 19*

### *Délégués titulaires présents :*

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Christophe	METGE	Arlysère	1 voix
Carlo	APPRATTI	Arbin	1 voix
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf	1 voix
Yannick	LOGEROT	Chamousset	1 voix
Gilles	MAUGIE	Châteauneuf	1 voix
Jean-Michel	BLONDET	Cruet	1 voix
Jean-Paul	VADEL	Francin	1 voix
Philippe	VALLET	La Chavanne	1 voix
Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Laissaud	1 voix
Jean-François	MOLLARD	Les Marches	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	Les Mollettes	1 voix
Pierre	GLARMET	Planaise	1 voix

### *Délégués suppléants présents :*

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Denis	AMANN	Arlysère	1 voix
Laurent	GRILLET	Arlysère	1 voix
Christelle	HUGONOT	Châteauneuf	1 voix
Romuald	GIROD	Saint Jean de la Porte	1 voix

### *Délégués représentés :*

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Martine BERTHET	Département	Bernard CHASSANDE-BARRIOZ	3 voix
Christiane BRUNET	Département	Romuald GIROD	3 voix
Olivier THEVENET	Département	Jacqueline TALLIN	3 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

Xavier TORNIER	Arlysère	Philippe VALLET	<b>1 voix</b>
François CANTAMESSA	Arlysère	Raymond MULLER	<b>1 voix</b>

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	19 dont 15 titulaires et 4 suppléants	<b>Nombre de voix</b>	21 voix
<b>Nombre de membres représentés</b>	5 délégués	<b>Nombre de voix</b>	11 voix
<b>TOTAL des voix</b>	32 voix		

**Délégués excusés :** Frédéric BURNIER FRAMBORET, André VAIRETTO, Daniel CHARVAZ, Bertrand DELACHENAL, Patrick BATTARD, Sylvie SCHNEIDER, Philippe TROUTOT

**Assistaient en outre à la séance :** Patrick FERLIN (Bourgneuf)

**Gilles MAUGIE** a été désigné Secrétaire de séance.

<b>Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 6 décembre 2016</b>
---

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Examen de l'Ordre du Jour</b>
----------------------------------

<b>1. INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES REPRESENTANT DE LA CA ARLYSERE</b>
--

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la suite de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016, la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), la Communauté de Communes du Beaufortain (CCB), la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) et la Communauté de Communes du Val d'Arly ont fusionnées en une Communauté d'Agglomération Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, le SISARC est désormais composé :

- Du Département de la Savoie
- De la Communauté d'Agglomération Arlysère
- Des Communes de : Aiton, Arbin, Bourgneuf, Chamousset, Châteauneuf, Coise, Cruet, Francin, Fréterive, La Chavanne, Laissaud, Les Marches, Les Mollettes, Montmélian, Planaise, Sainte Hélène du Lac, Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny

Par délibération du 5 janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Arlysère a, en substitution aux délégués précédemment désignés par la Co.RAL et la CCHCS, désigné ses représentants au SISARC comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

<b>Délégués titulaires</b>
François CANTAMESSA
Frédéric BURNIER FRAMBORET
François HOMMERIL
Raymond MULLER
Roland BURNIER-COULIN
Daniel CHARVAZ
Philippe TROUTOT
Jean-Claude BERGER
Daniel TAVEL
Christophe METGE
Xavier TORNIER

<b>Délégués suppléants</b>
Florent FERRACIN
Marie NICASTRO
Jean-Louis BILLON-BRUYAT
Véronique AVRILLIER
Christian COMBAZ
Vincent BRUET-HOTTELAZ
Laurent GRILLET
Philippe GUIRAND
Véronique FAVRE
Alain SIBILLE
Denis AMANN

*Ces délégués sont installés.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

## 2. NOMBRE DE VICE PRÉSIDENTS

*Rapporteur : M. le Président*

Lors du Conseil Syndical du 21 mai 2014, le Conseil Syndical fixait à 3 le nombre de Vice-Présidents et élisait Xavier Tornier en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président. Ce nombre de Vice-Présidents a été confirmé par délibération du 21 avril 2014.

Dans la suite de l'installation des délégués désignés par la Communauté d'Agglomération Arlysère, il est proposé de confirmer à 3 le nombre de Vice-Présidents du SISARC.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme à 3 le nombre de Vice-Présidents.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

### 3. ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la suite de l'installation des délégués désignés par la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Il est procédé, sous la présidence de M. le Président, à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

**Xavier TORNIER** est candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	17

#### A obtenu

Xavier TORNIER	32
----------------	----

***Xavier TORNIER a obtenu la majorité absolue. Il est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

### 4. INDEMNITES DES ELUS

*Rapporteur : M. le Président*

Vu la délibération précédente concernant l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président,

Vu la délibération du 23 septembre 2014 relatif à l'indemnité des élus,

Il y a lieu de confirmer le versement au 3<sup>ème</sup> Vice-Président d'une indemnité correspondant à 5,91 % de l'indice brut 1015 soit 226.01 €.

Cette indemnité suit l'évolution de la valeur de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

***Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement de l'indemnité au 3<sup>ème</sup> Vice-Président aux conditions indiquées ci-dessus.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

## **5. COMPOSITION DU BUREAU**

*Rapporteur : M. le Président*

Par délibération n°3 du 21 avril 2015, le Conseil Syndical approuvait la composition du Bureau comme suit :

- Philippe VALLET (La Chavanne), Président
- Auguste PICOLLET (Département), 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Aimé HENRIQUET (Bourgneuf), 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- Xavier TORNIER (CCHCS), 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Frédéric BURNIER-FRAMBORET (Co.RAL), membre du Bureau
- Jean-Michel BLONDET (Cruet), membre du Bureau
- Gilles MAUGIE (Châteauneuf), membre du Bureau

Dans la continuité de la précédente délibération,

***Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la composition du Bureau ci-après :***

- ***Philippe VALLET (La Chavanne), Président***
- ***Auguste PICOLLET (Département), 1<sup>er</sup> Vice-Président***
- ***Aimé HENRIQUET (Bourgneuf), 2<sup>ème</sup> Vice-Président***
- ***Xavier TORNIER (Arlysère), 3<sup>ème</sup> Vice-Président***
- ***Frédéric BURNIER-FRAMBORET (Arlysère), membre du Bureau***
- ***Jean-Michel BLONDET (Cruet), membre du Bureau***
- ***Gilles MAUGIE (Châteauneuf), membre du Bureau***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

## **6. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

*Rapporteur : M. le Président*

*Délibération retirée de l'ordre du jour et reportée à une séance ultérieure.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**7. 1 AXE 7 DU PAPI 2 – MARCHES DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT  
- DE LA DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ISERE AU DROIT DE LA ZONE D'ACTIVITES  
D'ALPESPACE**

**SUITE A DONNER AUX DEMANDES DE REMUNERATIONS COMPLEMENTAIRES  
DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la suite de la délibération du 24 juin 2015, le marché 2015-SIS-034 « Travaux de réparation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la zone Alpespace » a été dévolu, dans le cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement Guintoli (mandataire) – Bianco – Famy – Carron – SER-TPR pour un montant de 749 350 € HT - Ce marché a été notifié le 16 juillet 2015.

Suite à la délibération du 9 décembre 2015, un avenant n° 1 a été établi en raison de sujétions imprévues avec le groupement Guintoli (mandataire) – Bianco – Famy – Carron – SER-TPR d'un montant de 331 598,99 € HT qui porte ce marché à un montant total de 1 080 948,99 € HT. Cette opération est désormais réceptionnée.

Toutefois, un différend s'est fait jour entre le S.I.S.A.R.C et le groupement d'entreprises. En effet, ce dernier a sollicité des rémunérations supplémentaires d'un montant de l'ordre de 606 000 €.

Au vu des négociations menées par le Bureau avec le groupement et dans la suite de la réunion privée du SISARC du 6 décembre dernier au cours de laquelle la position du S.I.S.A.R.C a été débattue et arrêtée, il a, par courrier du 15 décembre dernier, été proposé au groupement, au vu des spécificités de cette opération et dans une logique de conciliation, de retenir :

- une plus-value de 51 000 € HT au titre de règlement du litige sur les quantités d'embrochements mises en œuvre
- une plus-value de 57 800 € HT au titre de règlement des demandes de rémunérations supplémentaires.

Le mandataire du groupement a fait savoir son accord pour un règlement par accord transactionnel selon ces modalités.

*M. le Président rend compte de l'entretien du Bureau avec le mandataire et précise dans le détail le positionnement du SISARC quant à différentes plus-values sollicitées par les entreprises :*

	<i>Plus value proposée par le S.I.S.A.R.C (courrier 15 déc. / délibération 6 déc.)</i>	<i>Rappel demande initiale des entreprises (montant arrondi)</i>
<i>Batardeaux</i>	9 000 €	145 000 €
<i>Enrochements</i>	30 000 €	278 000 €

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

<i>Pompages</i>	7 000 €	87 000 €
<i>Etude d'exécution</i>	1 800 €	35 000 €
<i>Remblaiement sabot</i>	10 000 €	29 000 €
<i>Changement nature terrassement</i>	0	42 000 €
	<b>57 800 €</b>	<b>606 000 €</b>

*A ceci, il est nécessaire d'ajouter le litige sur les quantités :*

- *Demande des entreprises + 2609 m<sup>3</sup> sur les enrochements*
- *Accord du maître d'œuvre sur 1645 m<sup>3</sup> soit +51 000 €*

*Ainsi, la synthèse de l'opération Alpespace peut être résumée comme suit :*

- *Budget Etat en place :* **1 300 000 € HT**
- *Décompte général actuel marché travaux :* 998 833 € HT
- *Décompte final avec transaction :* 1 107 633 € HT
- *Autres dépenses :* 61 082 € HT

*(Maîtrise d'œuvre, travaux préparatoires...)*

- *Total dépenses :* **1 116 715 € HT**

***Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, par 31 voix pour et une opposition (Carlo Appratti) :***

- ***autorise M. Le Président ou son représentant à signer le protocole transactionnel à intervenir avec le Groupement Guintoli (mandataire) – Bianco – Famy – Carron – SER-TPR selon les modalités ci-avant ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

**7. 2 AXE 7 DU PAPI 2 – MARCHES DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT  
DE LA DIGUE DE L'ISERE DANS LE SECTEUR DU PONT DE GILLY-SUR-ISERE**

**SUITE A DONNER AUX DEMANDES DE REMUNERATIONS COMPLEMENTAIRES  
DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

*Rapporteur : M. le Président*

Le marché 2015-SIS-033 « Travaux de réparation des digues de l'Isère au droit de Gilly-sur-Isère » a été dévolu, dans la cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement : Bianco (mandataire) – Guintoli – Carron – Famy - SER TPR, sise BP 13 – Marthod – 73401 UGINE Cedex pour un montant de 1 326 419.94 € HT - (Délibération du 24 juin 2015). Ce marché a été notifié le 9 juillet 2015.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

En raison de sujétions techniques imprévues rencontrées pendant l'exécution du chantier, le Conseil Syndical, par délibération du 9 décembre 2015 a approuvé l'avenant n° 1 d'un montant de 350 000 €, ce qui porte le montant du marché à 1 676 419,94 € HT.

Au Conseil Syndical du 13 juin 2016, un avenant n° 2 à hauteur de 36 948,75 € a été approuvé par le Conseil Syndical en lien avec la gestion des terres avec des renouées dans l'emprise du chantier.

Cette opération est désormais réceptionnée.

Toutefois, un différend s'est fait jour entre le S.I.S.A.R.C et le groupement d'entreprises. En effet, ce dernier, outre le refus de l'avenant n° 2 a sollicité des rémunérations supplémentaires d'un montant de l'ordre de 476 000 €.

Au vu des négociations menées par le Bureau avec le groupement et dans la suite de la réunion privée du SISARC du 6 décembre dernier au cours de laquelle la position du S.I.S.A.R.C a été débattue et arrêtée, il a, par courrier du 15 décembre dernier, été proposé au groupement, au vu des spécificités de cette opération et dans une logique de conciliation, d'accepter le règlement d'une somme de 82 831 € HT au titre de règlement des demandes de rémunérations supplémentaires présentées.

Le mandataire du groupement a fait part de son accord pour un règlement par accord transactionnel selon ces modalités.

**M. le Président** rend compte de la réponse positive des entreprises à la proposition transactionnelle faite par le SISARC et en précise les modalités comme suit :

	<b><i>Plus value proposée par le S.I.S.A.R.C (courrier 15 déc. / délibération 6 déc.)</i></b>	<b><i>Rappel demande initiale entreprises (montant arrondi)</i></b>
<i>Batardeau</i>	36 680 €	222 000 €
<i>Enrochements</i>	0	152 000 €
<i>Déboisage</i>	5 000 €	25 000 €
<i>Études d'exécution</i>	10 425 €	33 000 €
<i>Préparation chantier</i>	0	24 000 €
<i>Phase d'arrêt chantier</i>	0	16 000 €

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



<i>Litige sur métré : erreur du maître d'oeuvre</i>	<i>Enrochements 27 720 € Buse 3006 €</i>	
	<b>82 831 €</b>	<b>476 000 €</b>

*Ainsi, la synthèse de l'opération peut être présentée comme suit :*

- Budget Etat en place (RD et RG) :	2 010 000 € HT
- Décompte général actuel marché travaux :	1 671 372 € HT
- Décompte final avec proposition S.I.S.A.R.C :	1 754 203 € HT
- Autres dépenses :	92 730 € HT
(Maîtrise d'œuvre, travaux préparatoires...)	
- Total dépenses :	1 846 933 € HT

**Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, par 31 voix pour et une opposition (Carlo Appratti) :**

- **approuve le retrait de la délibération n° 8 du 13 juin 2016, portant sur l'avenant n° 2 au marché de travaux de confortement de la digue de l'Isère dans le secteur du Pont de Gilly ;**
- **autorise M. le Président à signer le protocole transactionnel à venir selon les modalités ci-avant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

## Questions diverses

### **Restauration du lit de l'Isère – Dépôt dans les carrières VICAT de la Chavanne et de Laissaud des sédiments issus de la restauration du lit de l'Isère**

M. Le Président rend compte de ce marché établi sans mise en concurrence en application de l'article 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

- Volume prévisionnel : 55 000 m<sup>3</sup>
- Tarif 1,5€ HT/ m<sup>3</sup>

Marché dévolu dans le cadre des délégations au Président – : Décision n° 2017-001 – Marché relatif au dépôt dans les carrières VICAT de la Chavanne et Laissaud de sédiments issus de la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie

**M. le Président** précise que l'achèvement de la première tranche des travaux de restauration est actuellement prévu dans un délai de 3 mois.

*Décision télétransmise au Représentant de l'Etat le 17 janvier 2017*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## 8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

*Rapporteur : M. le Président*

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

- le mercredi 8 février 2017 à 18h à la Mairie des Molettes

***Le Conseil Syndical en prend acte.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26 janvier 2017*

## Questions diverses et orales

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h00.**

A Albertville, le 24 janvier 2017  
Philippe VALLET  
Président du SISARC



*Affiché du 24 janvier au 24 février 2017 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les Communes membres le 1<sup>er</sup> février 2017.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)